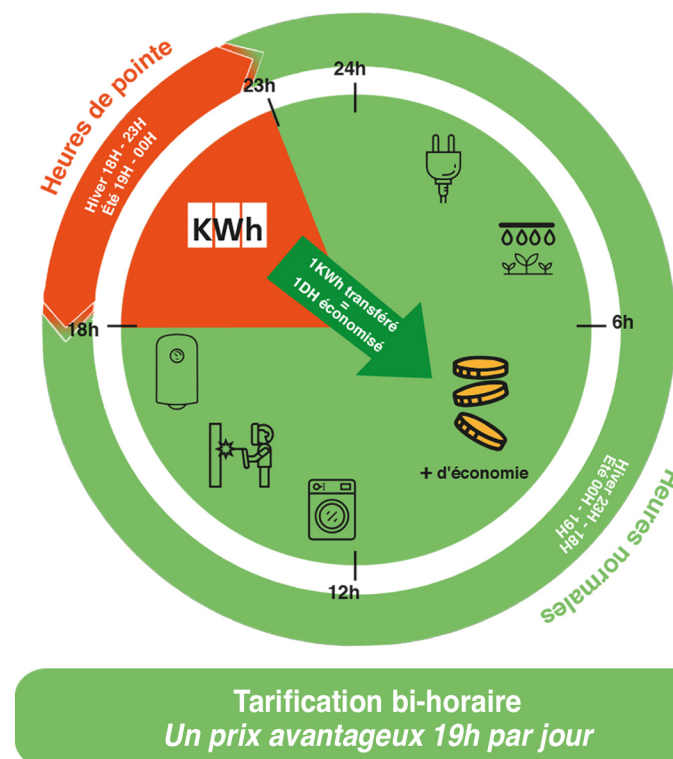




En transférant une partie de votre consommation en heures de pointe vers les heures normales, **vous pouvez consommer autant tout en dépensant moins.**

QU'EST CE QUE LA TARIFICATION BI-HORAIRE ?

La tarification bi-horaire consiste à facturer votre consommation mensuelle d'électricité selon deux postes horaires avec deux tarifs différents:

- Tarif en **heures de pointe** qui dure 5h sur 24;
- Tarif moins cher en **heures normales** qui dure 19h sur 24.

QUELS SONT LES POSTES HORAIRES ?

Système horaire GMT+1	Hiver du 01/10 au 31/03	Été du 01/04 au 30/09
Heures de pointe (HP)	18h à 23h	19h à 00h
Heures normales (HN)	23h à 18h	00h à 19h

Lors du passage au système horaire GMT, les deux postes horaires sont avancés d'une heure (ex : en hiver GMT, les heures de pointe seraient de 17h à 22h).

QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LA TARIFICATION PAR TRANCHE DE CONSOMMATION ET LA TARIFICATION BI-HORAIRE ?

Usage	Prix de la tranche de consommation (supérieure à 500 kWh)		
	Tarif par tranche	Tarif bi-horaire	
		HP	HN
Client Ménage	1,5958	2,2441	1,2467
Client Force Motrice	1,6758	2,4250	1,3472

Les tarifs sont exprimés en Dirhams TVA comprise (TVA est de 14%).

QUI EST ELIGIBLE A LA TARIFICATION BI-HORAIRE ?

La tarification bi-horaire concerne les clients Basse Tension ménages, forces motrices industrielle et agricole dont la **consommation moyenne sur les 12 derniers mois dépasse 500 KWh/mois.**

Si vous êtes un nouveau client, vous ne serez éligible à cette tarification que si votre puissance souscrite dépasse 26 KVA.

Si vous êtes un client éligible, un compteur numérique adapté vous sera installé, sans aucun frais, permettant de mesurer séparément vos consommations en heures de pointe et celles en heures normales.



QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA TARIFICATION BI-HORAIRE ?

- La souscription au tarif bi-horaire est optionnelle et gratuite;
- Le kWh en heures normales est d'environ 1DH moins cher qu'en heures de pointe, soit une économie de 44%;
- Les heures normales s'étendent sur une large plage horaire continue, soit 19h sur 24 (voir postes horaires);
- Les heures normales couvrent des plages horaires, notamment pendant le jour, vers lesquelles les clients ménages et forces motrices peuvent facilement déplacer leur consommation des heures de pointe;
- Possibilité de réaliser des économies tout en gardant le même niveau de consommation global et ce, en décalant une partie ou la totalité de votre consommation en heures de pointe vers les heures normales.



COMMENT REDUIRE LE MONTANT DE VOTRE FACTURE GRÂCE A LA TARIFICATION BI-HORAIRE ?

Avec cette nouvelle tarification, il est possible de réaliser des économies importantes sur votre facture en décalant l'utilisation de vos appareils électriques les plus énergivores vers les heures normales, où le prix du kWh est moins cher.

1 KWh transféré = 1 DH économisé

Exemple : vous êtes un client ménage et vous utilisez une machine à laver ayant une puissance de 3000 W pendant une durée de 2h par jour et 8 jours par mois, la consommation mensuelle de cet équipement s'élève à 48 KWh (3000x2x8/1000).

La redevance de consommation en DH TTC		Gain réalisé HP→HN
Heures de pointe HP	Heures normales HN	HP - HN
107,72 (48 x 2,2441)	59,84 (48 x 1,2467)	environ 48 DH

Le transfert de consommation vers les heures normales vous permet d'économiser environ **48 DH** sur votre facture mensuelle, soit 1DH économisé pour chaque Kilowattheure transféré.

BON À SAVOIR !

Parmi les équipements les plus énergivores :

POUR LES CLIENTS MÉNAGES

Chauffe-eau, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle...

POUR LES CLIENTS FORCE MOTRICE AGRICOLE

Equipement de pompage...

POUR LES CLIENTS FORCE MOTRICE INDUSTRIELLE

Equipements électriques : moteurs, fours, postes de soudure, bacs d'électrolyse...

CONSEILS !

Pour ne faire fonctionner vos équipements électriques que pendant les heures normales, il existe des solutions techniques telles que :

- L'horloge programmable qui permet de couper, d'une manière automatique, l'alimentation de vos appareils électriques durant les heures de pointe;
- Des solutions de stockage d'énergie comme les batteries qui permettent d'emmagasiner de l'énergie durant les heures normales pour la restituer pendant les heures de pointe.

VOUS SOUHAITEZ PASSER AU TARIF BI- HORAIRE ?

Vous êtes un client **ménage**, **force motrice industrielle** ou **agricole** et votre consommation moyenne dépasse **500 KWh** par mois, vous pouvez souscrire à la **tarification bi-horaire à tout moment**, il vous suffira d'adresser une demande auprès de votre agence de service.



Avant d'opter pour la tarification bi-horaire, assurez vous que cette tarification est le meilleur choix pour vous, en effectuant gratuitement des simulations auprès de votre Agence de Services, du Centre de Relation Clientèle ou via le simulateur mis à votre disposition au niveau du site web de l'ONEE : **www.one.ma.**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

- Votre Agence de Services
- Votre Centre de Relation Clientèle au **08 02 00 77 77**
- ou nous consulter au **www.one.ma**